

**ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR2024-125**  
**Portant réglementation de la circulation**  
**entre le 25 novembre et le 13 décembre 2024**  
**pour des travaux d'extension basse tension rue de Salnel,**  
**Effectués par l'entreprise SARLEC de LA HAYE pour le compte du SDEM 50**

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT QUE des travaux d'extension basse tension rue de Salnel vont être effectués par l'entreprise SARLEC de La Haye pour le compte du SDEM 50, entre le 25 novembre et le 13 décembre 2024, rue de Salnel, et qu'il convient de réglementer la circulation,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** dans le cadre des travaux d'extension basse tension qui vont être effectués par l'entreprise SARLEC de La Haye, entre le 25 novembre et le 13 décembre 2024 (battement sur 4 jours de travail), rue de Salnel, la route sera barrée avec déviation sauf riverains. La circulation sera interdite dans cette rue avec un rétablissement le soir et le week-end.

Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise SARLEC de La Haye ;

**Article 2 :** une ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Mme Lolita ALEXANDRE de l'entreprise SARLEC,
- M. Le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Lessay

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 22 novembre 2024,  
Le Maire  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

27 NOV. 2024

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché le  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.